

## DECISION DU MAIRE N° 05 / 2025

OBJET : Marché 2025-001 « Assainissement des chaussées ».

Le Maire de GOUFFERN EN AUGÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'afin de maintenir les voies et chemins de la commune en bon état, il y a lieu de réaliser une consultation en vue d'attribuer un marché à bon de commande comprenant deux lots d'un montant de 40 000 € HT maximum, permettant de réaliser l'ensemble des travaux d'assainissement,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025 de la commune,

Considérant la consultation réalisée auprès de 5 entreprises et à laquelle 3 entreprises ont répondu,

Considérant qu'après ouverture des plis et analyse des offres, la commission a proposé d'attribuer le lot n°1 « plaine » à l'entreprise Godet Terrassement et le lot n°2 « pays d'Auge » à l'entreprise Fouré,

### DECIDE

Article 1 : L'offre de l'entreprise Godet Terrassement, Méguillaume, Silly en Gouffern, 61310 GOUFFERN EN AUGÉ pour les travaux d'assainissement de voirie du lot n°1 « plaine » pour un montant de 40 000 € HT pour l'année 2025 est retenue.

Article 2 : L'offre de l'entreprise Fouré, Lieu-dit Les Guesroults, Saint Pierre la Rivière, 61310 GOUFFERN EN AUGÉ pour les travaux d'assainissement de voirie du lot n°2 « pays d'Auge » pour un montant de 40 000 € HT pour l'année 2025 est retenue.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGÉ,

Le 26 mars 2025

Le Maire,

Philippe TOUSSAINT

